

REGION BRETAGNE

Délibération n° 17_DFE_SBUD_01

CONSEIL REGIONAL

9, 10 et 11 février 2017

DELIBERATION

Fiscalité indirecte Taux pour 2017

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le jeudi 9 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Etaient présents

Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT (à partir de 18h30), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h45), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 19h05), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 16h15), Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 15h05), Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER (jusqu'à 18h45), Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 18h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (de 17h35 à 19h15), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 20h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD (jusqu'à 18h30), Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI,

REGION BRETAGNE**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Madame Georgette BREARD à partir de 14h30 jusqu'à 18h30), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 17h45), Madame Claire GUINEMER, (pouvoir donné à Monsieur David ROBO à partir de 19h05) Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 16h15), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS de 14h30 à 18h, puis à Monsieur Bruno Quivillic à partir de 18h), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à partir de 15h05), Monsieur Christian LECHEVALIER (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 18h45), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 18h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID de 14h30 à 17h35 puis à 19h15), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER À partir de 20h), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD), Monsieur Hervé UTARD (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL à partir de 18h30)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 30 janvier 2017 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission finances et affaires générales du 6 février 2017 ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE**(Le groupe Droite, Centre et Régionalistes, et le groupe Front national votent contre)**

-DE MAINTENIR le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules à moteur (cartes grises) à 51€ par cheval-vapeur ;

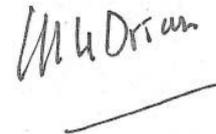
-DE RECONDUIRE l'exonération de 50 % de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules en faveur des véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen des énergies « propres » (énergie électrique, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquéfié ou superéthanol E85), visés à l'article 1599 *novodecies* A du code général des impôts ;

REGION BRETAGNE

-DE MAINTENIR le taux de la taxe sur les permis de conduire à 0€ ;

Conformément à l'article 1599 *sexdecies* du code général des impôts, ces taux ainsi que leurs exonérations resteront applicables tant qu'ils ne seront pas modifiés.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian